



137 / 2011

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2011 à 18h00

Sous la Présidence de : Michel ANASTASY

Présents :

Robert PUJADE ; Jacques DEL BIANCO ; Josette CHARAVEL ; Geneviève SABOT, Robert GOURDOUZE, adjoints ; Valérie VOGEL ; Karine SANCHEZ ; Juana BELLON ; Nicole CRESPO ; Marc BONATO ; Houria RAHALI ; Michel AVINENS ; Smaïl MECHEREF ; Patrick VERNET ; Jean-Marc CIVAUX.

Procurations : Jean-Claude ANDRE à Josette CHARAVEL ; Fatma ARBOUCHE à Michel ANASTASY

Absent : Michel PUIGREDO

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 18 heures, le quorum étant atteint.

Il rappelle, les délibérations prises lors de la séance du 20 juin 2011. Aucune remarque ni aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Valérie VOGEL est désignée secrétaire de séance.

- **Décisions du Maire**

N°049/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UDa - du P.L.U
Parcelle section B N°1226 (ancienne parcelle B N°1086) lieu dit « Marderic » d'une superficie de 7 a 26 ca. présentée par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

N°050/2011- Aliénations parcelles – renonciation à acquérir – zone Una - du P.L.U

Parcelles :

- ↻ section B 403 lieu dit « Marderic » d'une superficie de 6 a 15 ca,
 - ↻ section B 404 lieu dit « Marderic » d'une superficie de 7 a 15 ca,
 - ↻ section B 405 lieu dit « Marderic » d'une superficie de 9 a 65 ca,
 - ↻ section B 406 lieu dit « Marderic » d'une superficie de 11 a 10 ca,
 - ↻ section B 407 lieu dit « Marderic » d'une superficie de 15 a 00 ca,
- Détachement de 1500 m².

N°051/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IIAU- du P.L.U

Parcelles :

- ↻ section A 357 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 33 a 20 ca ;
- ↻ section A 358 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 11a 20 ca ;
- ↻ section A 359 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 30 a 70 ca ;
- ↻ section A 641 de 6 a 50 et A 642 de 9 a 48 (issues de la parcelle A 360) lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie 30 a 10 ca ;
- ↻ section A 361 lieu dit « Fontagnac et Mortisson » d'une superficie de 41 a 20 ca ;
- ↻ section E 649 lieu dit « Les Coudoulis » d'une superficie de 57 a 00 ca ;

détachement d'environ 1162 m² lot 5 présentées par la SCP Mes BONGENDRE Philippe, AVIGNON Philippe notaires, ZAC de Tesan, Impasse des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.

N°052/2011- Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UC- du P.L.U
Parcelle section C 1087 lieu dit « Les Coudoulières Est» d'une superficie de 7 a 10 ca
Présentée par la SCP Philippe ROVERY et Bénédicte ANASTASY-XIBERRAS La vérune B.P 5
30630 CORNILHON.

1. POSITIONNEMENT SUR LES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GARD ET DU VAUCLUSE

Rapporteur Michel ANASTASY

Le Maire rappelle le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard et du Vaucluse, qui doit être soumis à l'avis de chaque organe délibérant (Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Comité Syndical).

La Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise a récemment approuvé le SDCI du Préfet du Gard et du Vaucluse.

Le Maire précise que l'avis du conseil municipal doit reposer sur trois critères essentiels qui sont :

- Le Bassin de Vie
- Les compétences
- Les aspects financiers et fiscaux.

De l'analyse qui est faite, il ressort que selon ces trois critères, le rattachement au Bassin de Vie d'Avignon s'avère favorable à la commune.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve les SDCI des Préfets du Gard et du Vaucluse.

Le Maire précise qu'une information va être donnée à chaque St Laurentais sur les raisons de ce choix.

Point voté à l'unanimité.

2. PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE RESIDENCE LES SENIORIALES

Rapporteur Michel ANASTASY

Le Maire précise qu'une société « Les Senioriales » propose à la commune la réalisation d'une résidence pour personnes âgées valides.

Ce projet qui permettrait de diversifier l'offre de logements à une catégorie d'âge de la population entre dans le cadre de l'aménagement urbain de la commune.

D'autre part, la maîtrise du foncier étant nécessaire pour un tel projet, une procédure est engagée pour ce faire.

Le Maire rappelle toutefois qu'il s'agit d'un accord de principe et que les modalités d'aménagement doivent convenir à la commune.

Point voté à l'unanimité.

3. DM N°2 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur Michel ANASTASY

En raison de l'acquisition d'un terrain cadastré section F lieu dit le Village à un particulier, il convient de procéder à certaines modifications budgétaires permettant de concrétiser cet achat et ajuster les crédits de la section d'investissement pour un montant de 21 600 €.

4. **CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE**

Rapporteur Michel ANASTASY

Il convient de créer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe pour un agent territorial dans le cadre d'un avancement de grade au titre de la promotion interne, avec un effet rétroactif au 1^{er} mars 2011 conformément à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 17 mai 2011.

Le poste qu'il occupait auparavant n'étant plus pourvu, est donc supprimé.

Point voté à l'unanimité.

5. **ADJUDICATION FORAGE – ETUDE HYDROGEOLOGIQUE**

Rapporteur Marc BONATO

Suite au lancement d'une étude hydrogéologique de la source de Mont Cau et à la phase II : travaux de forage, trois opérateurs économiques ont été consultés sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée. La CAO s'est réunie en date du 23 juin et après leur avis la Personne Responsable du Marché a décidé de retenir **BRANTE FRERES FORAGES – SONDAGES – TP / Rue des Amandiers – 30700 St QUENTIN LA POTERIE pour un montant de 3241.16 € TTC.**

6. **ACQUISITION IMMEUBLE CADASTRE SECTION F 276 LE VILLAGE**

Rapporteur Jacques DELBIANCO

Suite à l'acquisition d'une parcelle cadastrée F 277 de 3525 m², le Conseil Municipal décide d'acquérir le terrain attenant à cette parcelle, d'une superficie de 405 m² pour un montant de 30 000€.

Cette opération permettra la réalisation d'un ensemble immobilier cohérent au cœur du village.

Point voté à l'unanimité.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 15

Le Maire,
Michel ANASTASY

